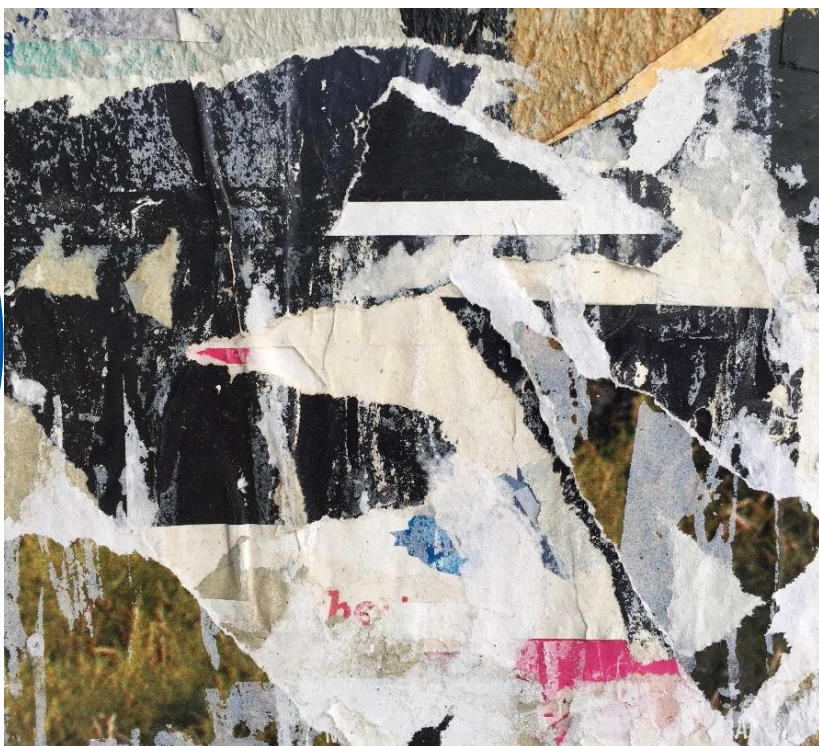


Avril 2023

Plan d'action 2022-2024 du Cadre d'intervention municipale dans les secteurs dévitalisés et défavorisés par une démarche de revitalisation



Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social



Table des matières

Qu'est-ce qu'une démarche de revitalisation urbaine intégrée?	3
Le Cadre d'intervention municipale vise à favoriser une revitalisation urbaine concertée dans les secteurs les plus défavorisés sur le territoire de Laval en se basant sur les planifications municipales et les plans d'action des différentes concertations locales	3
Les principes directeurs	4
Le réflexe RUI	4
Partage optimal de l'information	4
La reconnaissance des spécificités et l'hétérogénéité des populations et des territoires	4
Approche partenariale et intersectorielle	4
Plan d'action du Cadre d'intervention municipale 2022-2024 (1er juin 2022 au 31 décembre 2024)	5
Le comité interservices RUI	5
Enquête-évaluation des démarches RUI 2008-2021 et Outil de suivi-évaluation des projets RUI	5
Un premier plan d'action qui s'inscrit dans un changement de gouvernance des concertations locales	6
Mise en œuvre du plan d'action	6
Gouvernance	10
Composition du comité interservices :	10
Comités de travail :	11
Leviers financiers :	11

Qu'est-ce qu'une démarche de revitalisation urbaine intégrée?

La démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) découle de l'approche territoriale intégrée ou encore de l'approche du développement local. Elle est issue de la volonté de reconnaître la pluralité de la société et l'hétérogénéité du territoire, de renforcer le processus démocratique et de décentraliser les structures gouvernementales. Elle représente un processus collaboratif et participatif, lequel encourage toute partie prenante, sous une même vision, à s'investir, en fonction de ses moyens, dans la revitalisation d'un territoire défavorisé et dévitalisé. Concrètement, une démarche de RUI s'appuie sur une variété d'acteurs et d'actrices concertés qui se mobilisent à l'échelle locale pour mettre en œuvre une ou des actions de revitalisation urbaine dans une perspective de lutte contre la pauvreté.

Le Cadre d'intervention municipale vise à favoriser une revitalisation urbaine concertée dans les secteurs les plus défavorisés sur le territoire de Laval en se basant sur les planifications municipales et les plans d'action des différentes concertations locales

- Définir la vision municipale, les orientations, les objectifs d'intervention et les leviers qui sous-tendent le cadre d'intervention de la Ville en matière de RUI ;
- Définir les rôles respectifs des différents services municipaux interpellés dans le cadre de l'intervention municipale ;
- Établir un mode de fonctionnement interservices visant à améliorer et à harmoniser les pratiques interpellant les différents services municipaux dans le soutien des actions structurantes en matière de démarche de RUI à Laval. Des mécanismes de révision devront être prévus afin que le cadre d'intervention municipale puisse s'ajuster en conséquence ;
- Favoriser la mise en commun des ressources et des leviers municipaux dans la mise en œuvre d'une vision intégrée de l'approche de démarche de RUI ;
- Faciliter une cohérence des actions menées par les partenaires institutionnels et communautaires interpellés dans les démarches de RUI.

Les principes directeurs



Le réflexe RUI

Les services municipaux portent une attention particulière aux secteurs dévitalisés et défavorisés dans leurs interventions, et ce, toujours dans un souci de complémentarité et de collaboration avec l'ensemble des partenaires concernés.



Partage optimal de l'information

Assurer une communication fluide entre les services et avec les partenaires.



La reconnaissance des spécificités et l'hétérogénéité des populations et des territoires

Agir avec souplesse dans les stratégies d'intervention en favorisant des actions variées et adaptées selon le territoire et la population visés



Approche partenariale et intersectorielle

Développer une vision commune, avec une approche de co-construction et de concertation, sous-entendant ainsi le respect de la complémentarité des partenaires impliqués.

Plan d'action du Cadre d'intervention municipale 2022-2024 (1er juin 2022 au 31 décembre 2024)

Le comité interservices RUI



A pour mandat de produire un plan d'action et d'en assurer le suivi. Soulignons le fait que le plan d'action est rédigé à l'aide d'une détermination et d'une priorisation d'initiatives issues des planifications municipales et/ou des plans d'action des concertations locales des six secteurs d'aménagement. Les initiatives choisies devront être structurantes, concertées et modelées par les critères des démarches de RUI. Une planification annuelle sera également produite dans le but de saisir les occasions, de suivre les investissements en cours ou prévus et de déterminer les besoins locaux déjà connus ou émergents.

Des comités de travail pourraient être créés, s'il y a lieu, pour assurer le suivi d'interventions spécifiques ou encore des comités de travail existants pourraient s'adjoindre de partenaires complémentaires pour assurer une approche de RUI. À noter que cette démarche de priorisation annuelle et de planification n'empêche pas un processus en continu d'identification d'opportunités sur le territoire de Laval.

Enquête-évaluation des démarches RUI 2008-2021 et Outil de suivi-évaluation des projets RUI



En 2021, la Firme L'Arpent a accompagné l'équipe de la Division du développement social de la Ville de Laval afin d'évaluer l'impact des démarches de Revitalisation urbaine intégrée (RUI) sur le territoire lavallois et l'intervention municipale en matière de RUI, et ce depuis la création de la première RUI, soit à Chomedey, en 2008. Cet exercice s'est déroulé au cours de l'année 2021 et a permis de produire une évaluation des démarches RUI sur le territoire de Laval en analysant les processus de mise en œuvre qui visaient l'atteinte des objectifs relatifs aux démarches de RUI et permettant ainsi d'analyser l'efficacité des mécanismes de concertations issus de la structure organisationnelle, autant municipale que locale. Cette collaboration a également permis de développer un outil de suivi et d'évaluation permettant de guider les prochaines démarches de RUI.

Un premier plan d'action qui s'inscrit dans un changement de gouvernance des concertations locales



Dans la foulée des travaux de la PRDS qui visent à « favoriser la concertation intersectorielle et multiréseaux afin de répondre de manière intégrée aux besoins des personnes et des communautés », **un changement dans la configuration de la concertation s'est amorcé dans les différents quartiers**. En effet, des concertations locales sous forme de Table de quartier se mettent en place dans chacun des 6 secteurs d'aménagements afin de réunir l'ensemble des forces vives de ces différents territoires et ainsi de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de ses résidents et résidentes. Ces instances de concertation sont alors à même de réaliser une planification territoriale basée sur les besoins de la population qui y vivent. Ainsi, puisque Laval met l'accent sur une stratégie d'intervention municipale en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ciblant les territoires défavorisés et dévitalisés lavallois **basée sur les concertations locales intersectorielles et multiréseaux ainsi que sur la participation citoyenne**, le contexte transitoire de la gouvernance locale prescrit la mise en œuvre d'un premier plan d'action s'échelonnant sur 3 ans plutôt que 5 ans. Ce premier plan d'action intègre de la formation, de l'accompagnement et des projets pilotes, permettant ainsi d'assurer une pleine compréhension de la démarche proposée, tout en respectant la capacité organisationnelle de l'ensemble des parties prenantes.

Mise en œuvre du plan d'action



La mise en œuvre de ce premier plan d'action a pour objectif de développer le « *réflexe RUI* » au sein de l'appareil municipal. Pour ce faire, des formations seront offertes aux différentes équipes municipales interpellées par la mise en œuvre de projets intégrés à une démarche de RUI. Afin d'outiller les concertations locales, des formations leur seront également offertes afin de faire connaître les objectifs et opportunités d'une démarche RUI. De plus, puisque le *Cadre d'intervention dans les secteurs dévitalisés et défavorisés par une démarche de RUI* s'appuie sur une nouvelle approche de travail, des projets pilotes ont été identifiés dans trois secteurs de Laval qui présentent un indice de défavorisation important ou une dévitalisation marquée afin d'expérimenter la mise en œuvre de ce Cadre d'intervention municipale. Ces projets pilotes bénéficieront d'un accompagnement en se basant sur l'outil de suivi-évaluation des projets RUI. Ces trois initiatives ont été identifiées en prenant en compte la capacité organisationnelle des gouvernances locales.

Une actualisation du plan d'action par le comité interservices est également prévue chaque année, suite au dépôt du bilan annuel, afin de s'assurer qu'il soit en adéquation avec les besoins et enjeux des milieux.

Plan d'action du Cadre d'intervention municipale dans les secteurs dévitalisés et défavorisés par une démarche de RUI 2022-2024

Objectifs	Description des actions	Indicateurs/Résultats attendus	Cible(s)	Partenaires	Budget	Échéancier
<p>1 Assurer le « réflexe RUI » au sein de la municipalité et former les concertations locales aux concepts d'une démarche de RUI</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir des formations sur la démarche de revitalisation urbaine intégrée dont le contenu se base sur l'outil de suivi et d'évaluation des projets RUI développé par L'Arpent et le Cadre d'intervention municipale, auprès des différents intervenants des services municipaux concernés par la mise en œuvre du Cadre d'intervention municipale et des intervenants des concertations locales présentes à l'échelle des 6 secteurs d'aménagement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de formations réalisées; • Nombre de professionnels et professionnelles municipaux formés et de représentants et représentantes issus des concertations locales; • Sondage d'appréciation des formations; • Évaluation de l'apprentissage des principes directeurs par l'ensemble des personnes formées. 	Services municipaux et les 6 Concertations locales	L'Arpent, Services-conseils en urbanisme et en aménagement du territoire	(Banque d'heures d'honoraires)	Juin 2022 à décembre 2024
	<ul style="list-style-type: none"> • Développer un processus favorisant une cohérence des interventions municipales mises en œuvre dans les secteurs défavorisés et dévitalisés de Laval et auprès des populations vulnérables, et qui s'arriment avec les travaux du Cadre d'intervention municipale (communications, interventions, identification des besoins, etc.); • Élaborer des critères d'évaluation permettant de prioriser des interventions municipales sur le territoire de Laval en fonction des besoins des secteurs dévitalisés et défavorisés et des personnes en situation de vulnérabilité; • Identification par les parties prenantes de projets propices à une démarche de RUI. 	<ul style="list-style-type: none"> • Processus développé en complicité avec les parties prenantes, connu et pris en compte par l'ensemble des services mettant en œuvre des interventions municipales dans les secteurs dévitalisés et défavorisés de Laval; <ul style="list-style-type: none"> ○ Des mécanismes de collaborations sont créés au sein de la ville afin de favoriser le travail en commun, l'identification des priorités, et le partage d'information. • Les interventions municipales dans les secteurs dévitalisés et défavorisés sont répertoriées et répondent aux besoins identifiés par les parties prenantes; <ul style="list-style-type: none"> ○ Les plans d'action et/ou les besoins identifiés par les concertations locales sont partagés et connus par les principaux partenaires ville. • Des interventions municipales sont priorisées pour répondre à certains besoins identifiés dans les secteurs dévitalisés et défavorisés; <ul style="list-style-type: none"> ○ Un ou des outils d'évaluation est créé et partagé au sein des diverses parties prenantes pour accompagner le processus de priorisation des actions • Une banque de projets propices à être mise en œuvre dans le cadre d'une démarche de RUI est élaborée pour alimenter le prochain plan d'action du Cadre d'intervention municipale. 	Services municipaux	Concertations locales	(Banque d'heures d'honoraires)	Juin 2022 à décembre 2024

<p>② Prise en compte des principes directeurs du Cadre dans l'élaboration des initiatives de démarche de revitalisation urbaine intégrée inscrite au plan d'action du Cadre d'intervention municipale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un appel d'offres lié à l'accompagnement; • Offrir un accompagnement auprès des comités de travail des 3 projets pilotes identifiés au plan d'action; • Utiliser l'<i>Outil de suivi et d'évaluation des projets RUI</i> comme guide d'accompagnement et en faire des propositions de modifications, s'il y a lieu; • Documenter l'émergence des savoirs tout au long du processus (connaissance et impact des projets), autant sur le processus de concertation et de collaboration que sur le contenu; contexte social, impact des projets, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de rencontres et de suivis des groupes de travail des trois projets pilotes; • Bonification de l'<i>Outil de suivi et d'évaluation des projets RUI</i>; • Mobilisation et participation des membres des comités de travail tout au long du processus; • Évaluation des 3 démarches de mise en œuvre des projets pilotes. 	Comités de travail des 3 projets pilotes	L'Arpent, Services-conseils en urbanisme et en aménagement du territoire	(Banque d'heures d'honoraires)	Juin 2022 à décembre 2024
Mise en œuvre des 3 projets pilotes						
<p>③ Démarche de revitalisation dans le secteur des Immeubles Val-Martin (IVM) :</p> <p><i>Recherche-action d'un commun accord avec Val-Martin</i></p> <p><i>Quartier nourricier de Chomedey</i></p> <p><i>Projet d'urbanisme transitoire</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une planification de l'aménagement du secteur des IVM dans une perspective de développement des communs¹ en prenant en compte les résultats de la charrette de design, le projet d'urbanisme transitoire et la planification du quartier nourricier de Chomedey; • Développer des initiatives concertées favorisant une revitalisation urbaine dans une perspective de lutte à la pauvreté et d'inclusion sociale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un comité de travail regroupant l'ensemble des parties prenantes et de la gouvernance associée; • Élaboration d'un plan de travail; • Réalisation concertée d'initiatives en cohérence avec le plan de travail du comité de travail dans une perspective d'amélioration des conditions de vie; • Évaluation du processus de la démarche de RUI. 	Le secteur des IVM dans le quartier de Chomedey	Ville de Laval CDLC et ses membres U de M Comité stratégique IVM	Soutien projet/aménagement/programmation	Juin 2022 à décembre 2024

¹ Les communs sont des ressources partagées et gérées collectivement par une communauté. ([Communs ateliers échanges final.pdf \(tiess.ca\)](#))

<p>4 Démarche de revitalisation de la Berge du Commodore:</p> <p><i>Projet d'urbanisme transitoire</i></p> <p><i>Projet d'aménagement de la Berge du Commodore</i></p> <p><i>Projet d'éducation populaire sur l'aménagement du territoire de Pont-Viau</i></p> <p><i>Activités de consultations publiques</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un milieu de vie qui prend en compte le projet d'urbanisme transitoire, le projet d'aménagement de la Berge du Commodore et le projet d'éducation populaire sur l'aménagement du territoire de manière à favoriser l'accessibilité de la berge du Commodore à l'ensemble des citoyens du secteur; • Développer des initiatives concertées favorisant une revitalisation urbaine dans une perspective de lutte à la pauvreté et d'inclusion sociale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un comité de travail regroupant l'ensemble des parties prenantes et de la gouvernance associée; • Élaboration d'un plan de travail; • Réalisation concertée d'initiatives en cohérence avec le plan de travail du comité de travail dans une perspective d'amélioration des conditions de vie; • Évaluation du processus de la démarche de RUI. 	<p>Le secteur de la berge du Commodore</p>	<p>Ville de Laval</p> <p>Concertation citoyenne Pont-Viau</p> <p>Concertation Marigot (4.2)</p> <p>Centre d'écologie urbaine</p>	<p>Soutien projet /aménagement / programmation</p>	<p>Juin 2022 à décembre 2024</p>
<p>5 Démarche de revitalisation de la Gare Ste-Rose :</p> <p><i>Étude sur l'évaluation d'impact santé du secteur de la Gare Ste-Rose</i></p> <p><i>Programme particulier d'urbanisme de la Gare Ste-Rose</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une planification de l'aménagement du secteur de la Gare Ste-Rose en prenant en compte les résultats de l'étude sur l'évaluation d'impact santé du CISSS de Laval de manière à favoriser l'accessibilité du secteur pour tous; • Développer des initiatives concertées favorisant une revitalisation urbaine dans une perspective de lutte à la pauvreté et d'inclusion sociale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un comité de travail regroupant l'ensemble des parties prenantes et de la gouvernance associée; • Élaboration d'un plan de travail; • Réalisation concertée d'initiatives en cohérence avec le plan de travail du comité de travail dans une perspective d'amélioration des conditions de vie; • Évaluation du processus de la démarche de RUI. 	<p>Le secteur élargi du PPU Gare Ste-Rose</p>	<p>Ville de Laval</p> <p>CISSS de Laval</p> <p>Concertations locales 5 et 6</p>	<p>Soutien projet /aménagement /programmation</p>	<p>Juin 2022 à décembre 2024</p>


Gouvernance

Composition du comité interservices :

Un comité interservices regroupant tous les services municipaux interpellés par le présent cadre est mis en place afin de faciliter la mise en œuvre des démarches RUI sur le territoire de Laval. Ce comité est coordonné par la Division du développement social, qui agit comme facilitateur pour mettre en œuvre le cadre d'intervention municipale ainsi que pour assurer la fluidité de la communication entre les parties prenantes municipales

- marketing
- Culture, sport, loisirs et développement social
- Développement économique
- Environnement et écocitoyenneté
- Gestion des immeubles
- Bureau Assurance qualité des projets et Assurance qualité des projets et suivi des investissements
- Ingénierie
- Travaux publics
- Urbanisme
- Police

Le comité interservices RUI est responsable :

-  – de déterminer des actions issues des planifications des différents services concernés ayant un potentiel d'être mis en œuvre dans un contexte de démarche de RUI ;
- de déterminer des actions issues des plans d'action des concertations locales ayant un potentiel d'être mises en œuvre dans un contexte de démarche de RUI ;
- de prioriser les actions ciblées et de produire un plan d'action afin d'assurer la mise en œuvre du cadre d'intervention municipale dans les secteurs dévitalisés et défavorisés par une démarche de RUI ;
- de présenter pour adoption à la direction générale et au comité exécutif le plan d'action quinquennal ;
- de contribuer à la mise en œuvre des actions issues du plan d'action du comité interservices RUI ;
- de présenter à la direction générale et au comité exécutif un état d'avancement annuel du plan d'action ;
- d'assurer le partage de connaissances et d'expertise afin d'avoir une meilleure compréhension des multiples défis de la revitalisation urbaine dans une perspective de lutte contre la pauvreté, selon différentes sphères : sociale, environnementale, physique et économique ;
- de déterminer les meilleures pratiques en termes de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, incluant l'approche de démarche de RUI ;
- de faire des liens entre les enjeux locaux et des objectifs sociaux, économiques et environnementaux régionaux ;
- de veiller à l'arrimage entre les politiques publiques et la mise en œuvre des projets en matière de RUI ;
- de mettre en commun des leviers et des ressources – le cas échéant et de faire des recommandations aux instances décisionnelles.

Comités de travail :

Afin de mettre en œuvre les 3 projets pilotes identifiés dans ce premier plan d'action, des comités de travail seront mis en place de sorte à réunir l'ensemble des parties prenantes rattachées aux actions dont ils sont responsables. Ces comités seront composés de représentants de la Ville et des concertations locales, coordonnées par la Division du développement social, en étroite collaboration avec la Division Vie de quartier et la Division Infrastructures et Administration.

Leviers financiers :

- Entente 2021-2024 du Fonds d'initiatives et de rayonnement à la métropole (FIRM) : 750 000\$ (fonds non récurrents) ;
- Budget municipal: nouveau programme de soutien aux initiatives locales de 500 000\$ en cours d'élaboration (fonds récurrents) ;
- Certains budgets municipaux en provenance des différents services municipaux permettent également la réalisation des projets pilotes inscrits au présent plan d'action 2022-2024.